

DU JEUDI 23 AOUT 2018 A 18 H 30

Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent - HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie - LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali

En fonction : 15
Présents : 10
**Absents excusés : 5 Patrick SPIRCKEL qui a donné pouvoir à Marie-Ange HENNEQUIN
Anne ZANNOL qui a donné pouvoir à Danièle REYMOND
Magali ROTH
Justin LESAGE
Laurent ARNOUX**

Convocation envoyée le 16 août 2018

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PERRIN

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018**
- 2) AVIS SUR LE PROJET DE CONVENTION D'ORGANISATION DU SERVICE DE POLICE PLURI-COMMUNAL**
- 3) AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU 5 RUE DE BUSSIÈRE**
- 4) AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE COTRAITANCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU 5 RUE DE BUSSIÈRE**
- 5) DIA**
- 6) TITULARISATION D'UN ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION**
- 7) REQUETE D'UN LOCATAIRE D'UN ETANG COMMUNAL SUR LE BAN D'ARGANCY**
- 8) OUVERTURE D'UN POSTE A TEMPS COMPLET**
- 9) INFORMATIONS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2018.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) AVIS SUR LE PROJET DE CONVENTION D'ORGANISATION DU SERVICE DE POLICE PLURI-COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'au 1^{er} juillet 2015, une convention de mise à disposition a été signée par les 8 communes d'Antilly, d'Argancy, d'Ay-sur-Moselle, de Chailly-les-Ennery, de Charly-Oradour, d'Ennery, de Malroy et Trémery pour 3 ans.

Cette convention étant arrivée à échéance, Monsieur le maire présente le projet de convention sur l'organisation de service, les missions dévolues, la gestion des effectifs et du temps de travail des agents, l'autorisation du port d'armes, le financement du service et la répartition des charges, les cas de retrait ou de non renouvellement de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de convention à l'exception de l'article 5 « effectifs du service de police pluri-communal » et de l'article 8 « autorisation du port d'armes » ,
- ne valide pas la convention d'organisation du service de police pluri-communal en l'état,
- charge Monsieur le maire d'aboutir à la convention souhaitée.

3) AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU 5 RUE DE BUSSIÈRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 3 au contrat d'architecte du 06 janvier 2017 établi par Julie JAEGER, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications du programme et de certaines prestations du projet. L'estimation des travaux est révisée à la somme de 453 251,87 €uros HT.

Les honoraires de l'architecte s'élèvent donc à 6,75 % du montant prévisionnel des travaux soit 30 594,50 €uros HT.

Le conseil municipal accepte cet avenant par 10 voix pour, 1 voix contre (Danièle Reymond) et 1 abstention (Anne Zannol) pour les mêmes raisons évoquées lors de conseils précédents. Charge Monsieur le maire de son application.

4) AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE COTRAITANCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU 5 RUE DE BUSSIÈRE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 au contrat de cotraitance du 15 décembre 2017 établi par Julie JAEGER, architecte et le bureau d'étude I.T.C. Moselle.

Cet avenant intervient suite aux modifications du programme et de certaines prestations du projet. L'estimation des travaux est révisée à la somme de 453 251,87 €uros HT.

Les honoraires du bureau d'étude s'élèvent donc à 2,25 % du montant prévisionnel des travaux soit 10 200,00 €uros HT.

Le conseil municipal accepte cet avenant par 10 voix pour, 1 voix contre (Danièle Reymond) et 1 abstention (Anne Zannol) pour les mêmes raisons évoquées lors de conseils précédents. Charge Monsieur le maire de son application.

5) DIA

Monsieur Nicolas Frey, adjoint au maire, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) bâti sur terrain propre
sis à Olgy commune d'Argancy
section 3 parcelles 677/82 et 680/83
superficie 605 m²
- b) bâti sur terrain propre
sis à Olgy commune d'Argancy
section 3 parcelles 79 et 84
superficie 3771 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces deux demandes d'acquisition.

6) TITULARISATION D'UN ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Suite à la prorogation d'une année du stage d'un adjoint territorial d'animation, Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision.

Les propositions émises sont les suivantes :

- la titularisation,
- le refus de titularisation.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la titularisation de cet agent.

7) REQUETE D'UN LOCATAIRE D'UN ETANG COMMUNAL SUR LE BAN D'ARGANCY

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu d'un locataire d'un étang communal sur le ban d'Argancy. Celui-ci souhaite résilier son bail pour l'année 2019 justifiant qu'en raison de nombreuses herbes et produits des arbres dans l'étang, il ne peut plus s'adonner à la pêche. Toutefois, si une réduction pour moitié du loyer pouvait être appliquée pour les années à venir, celui-ci ne dénoncerait pas son bail.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, consent à diminuer de moitié le loyer à partir du 1^{er} janvier 2019.

8) OUVERTURE D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

Monsieur le maire quitte la séance.

Monsieur Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, propose au conseil municipal le passage d'un poste existant d'adjoint technique territorial de 27 heures à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2018 en précisant que les heures actuelles ne sont plus adaptées à la charge de travail du poste et, par conséquent, permettra de régulariser des heures supplémentaires effectuées régulièrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de ce poste à temps complet.

9) INFORMATIONS

Monsieur le maire réintègre la séance et informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) Bâti sur terrain propre
sis à Rugy commune d'Argancy
section 6 parcelle 83/9
superficie 1370 m²
- b) terrain
sis à Rugy commune d'Argancy
section 9 parcelle 84/38
superficie 925 m²

ACHAT D'UN COLUMBARIUM

Madame Jocelyne EMMENDOERFFER, adjoint au maire, informe le conseil municipal de la réception de 3 devis correspondant à l'achat d'un nouveau columbarium.

Les entreprises sont les suivantes :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Cimtée de Saint-Avoid pour un montant de | 772, 42 €uros HT la case |
| - Acquaviva de Marly pour un montant de | 629,50 €uros HT la case |
| - Hieulle de Mondelange pour un montant de | 609,00 €uros HT la case |

Après étude de ces 3 devis, le conseil municipal décide de retenir la société Hieulle de Mondelange pour l'achat d'un nouveau columbarium de et charge Monsieur le maire de signer le devis.

Fin de la séance : 19 h 30